

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 2 juin 1886

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation3 p. (51r, 52v, 53r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 2 juin 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52107>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 juin 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Boyve, Édouard de \(1840-1923\)](#)

Lieu de destination Nîmes (Gard)

## Description

Résumé Godin accuse réception des lettres de de Boyve des 1, 25 et 29 mai 1886. Godin a appris que de Boyve, bilingue, était délégué au congrès coopératif anglais ; il juge que c'est en Angleterre qu'il faut chercher les enseignements de l'expérience dont de Boyve pourrait se faire l'écho dans le journal *Les coopérateurs français*. Il se déclare en accord avec de Boyve et lui demande de représenter la Société du Familistère à l'assemblée du 6 juin 1886 à Paris. Il le remercie pour l'envoi de la brochure *La doctrine de Fourier*. La lettre est suivie d'un pouvoir daté du 12 juin 1886 et signé par Godin permettant à de Boyve de représenter la Société du Familistère à la réunion des sociétés coopératives de consommation du 6 juin 1886. Notes Le numéro du *Devoir* du 20 juin 1886 signale que le journal a reçu de Nîmes un opuscule intitulé *Les prophéties de Fourier* par Charles Gide (voir en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/399/100/838/0/0>, consulté le 17 novembre 2023).

## Mots-clés

[Anglais \(langue\)](#), [Coopération](#), [Livres](#), [Périodiques](#)

Personnes citées [Fédération des sociétés coopératives de consommation \(France\)](#)

Œuvres citées

- [Gide \(Charles\), \*Les prophéties de Fourier\*, 2e éd., Nîmes, impr. de Vve Laporte, 1894.](#)
- [Les Coopérateurs français : revue des sociétés coopératives, Paris, 1886-1895.](#)

Événements cités [Congrès coopératif \(juin 1886, Plymouth\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère 9 juin 1846

51

Cher Monsieur de Boyte,

J'ai bien reçus vos lettres des 1, 27 et 29 mai et vous en remercie.

J'ai vu avec plaisir que vous avez été délégué au congrès anglais. Votre connaissance de la langue nous permettra de tirer un parti instructif de tout ce que nous entendrez et verrez et, certainement, au point de vue spécial de l'organisation des coopératives de consommation, c'est en Angleterre qu'il faut aller chercher les enseignements de l'expérience.

Concernant la comptabilité des magasins de vente, le contrôle des opérations, la partie à faire au coulage, les coopérateurs anglais fournissent les indications les plus utiles ; malheureusement, elles ne sont pas jusqu'ici traduites en français, à ma connaissance du moins.

Je vous les signalerai si l'intérêt

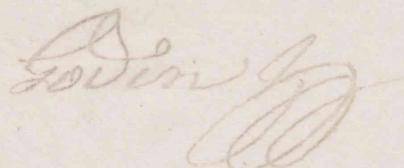
que vous portez à la question et la part  
que vous prenez à la rédaction du journal  
Les coopérateurs français où de tels  
enseignements seraient tout à fait à  
leur place.

Je suis convaincu que vous trouveriez  
de même à leur emprunter de précieuses  
informations pratiques concernant la  
constitution du pouvoir administratif  
dans les sociétés de consommation.

— J'ai lu avec intérêt le document  
joint à votre dernière lettre. Je n'ai qu'à  
vous féliciter des vues qui il renferme ; et  
je vous trouve en si parfait accord avec  
mes vues particulières que je vous prie  
de bien vouloir représenter la Société du  
Familistère à Paris, à l'assemblée du  
6 courant. Ci-joint un pouvoir à cet  
effet.

— Je reçois à l'instant la brochure : La doctrine de Fourier que vous avez bien voulu  
m'adresser et vous en remercie.

Agitez je vous prie, cher Monsieur,  
l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Je, soussigné Gadin Jean Baptiste André, Administrateur Gérant de la Société coopérative du Familistère, donne pouvoir à M. de Boyer de représenter la Société du Familistère, à la réunion des sociétés coopératives de consommation qui doit avoir lieu, à Paris, le 6 courant.

Guise, Familistère,  
2 juin 1886

Gadinetz